



collège  
Châteaubriand

académie  
Rennes

Éducation  
nationale



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE  
-----  
SECTION : VOLLEY BALL (MIXTE)  
-----  
PROJET PÉDAGOGIQUE



# DEMANDE D'OUVERTURE

Dossier suivi  
par :  
Le Principal

☎ 02 96 84 01  
84

e-mail :  
Ce.0220038x  
@ac-rennes.fr

✉ Place  
Chateaubriand  
BP 38  
22130  
PLANCOËT



## PRÉAMBULE

Le collège Chateaubriand est un établissement public local d'enseignement sans internat localisée sur la ville de Plancoët.

S'appuyant sur sa riche expérience avec l'existence d'une section sportive football labellisée par l'Académie de Rennes depuis de nombreuses années, le collège souhaite poursuivre sa politique volontariste afin de promouvoir la pratique sportive auprès des élèves.

Par ailleurs, ancré dans un territoire rural marqué par de nombreuses difficultés dans l'accès aux activités sportives pour les élèves (éloignement géographique, coût des activités, ...), le collège veut continuer à développer la diversité des parcours proposés à l'ensemble de ses élèves, notamment les plus fragiles.

C'est dans cet état d'esprit que le collège souhaite donc créer, à la rentrée scolaire 2023 une section sportive mixte Volley ball en lien avec le club « Volley Ball Plancoët », qui se situe sur son territoire, et la Fédération Française de Volley ball. Ce partenariat doit aussi permettre de contribuer au dynamisme du tissu sportif local.

Cette section sportive Volley Ball sera donc intégrée à l'offre de formation du collège et concourra aux objectifs du projet d'établissement et aux orientations nationales. Les finalités, objectifs et valeurs du projet pédagogique de cette section sportive sont en cohérence avec la circulaire du 10 Avril 2020 qui régleme son fonctionnement, mais aussi en adéquation avec les projets d'établissement, d'Education Physique et sportive et de l'association sportive du collège.

Pour les élèves retenus, l'objectif est de leur permettre de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans le Volley ball, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver ces élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés.

De ce fait, le suivi scolaire des élèves concernés est une priorité nécessitant un lien régulier entre l'éducateur diplômé qui a en charge la section, le référent et les équipes pédagogiques et éducatives du collège. Pour y parvenir, un contrat est d'ailleurs établi entre tous les acteurs dans le cadre d'un triple projet : scolaire, éducatif et sportif. Cela est essentiel pour la réussite de la scolarité et du projet d'orientation de chaque élève et participe ainsi à son épanouissement.

In fine, sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau, cette section doit les aider à atteindre un bon niveau de pratique sportive en se perfectionnant dans l'activité sur les aspects athlétiques, techniques, tactiques, mentaux et de l'hygiène de vie. Il s'agit également de les former à devenir des futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants responsables.

## LES FINALITES et VALEURS

Le sport est reconnu comme un moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome et socialement éduqué.

Les finalités de la section sportive au regard des caractéristiques du collège Chateaubriand, de son public scolaire et de son environnement se déclinent autour de trois axes :

- Responsabilité et Initiatives
- Apprendre à vivre ensemble
- Contribuer à l'éducation à la santé

### Responsabilités et Initiatives

Donner les moyens et les outils à chaque élève de la section sportive de prendre des initiatives comme joueur ou comme jeune officiel. Pour cela il s'agit de construire une palette de fondamentaux individuels mais aussi d'être en mesure de s'inscrire dans un cadre collectif (respect des consignes collectives, connaissances du règlement...). Les élèves de la section sont formés à différents rôles :

- ✓ Joueurs avec des rôles précis à tenir,
- ✓ Jeunes officiels à la table de marque ou sur le terrain comme arbitre,
- ✓ Dirigeants pour accompagner les équipes, être responsable du matériel...,
- ✓ Aide-coach lors des entraînements voire pour certains lors de rencontres officielles avec les plus jeunes,
- ✓ Accompagnement à la journée de détection des futurs 6èmes.

### Apprendre à Vivre Ensemble

La notion du vivre ensemble est étroitement liée à l'éducation aux différences. Nous déclinons notre approche en trois points :

- ✓ Confrontation aux différences : les élèves de la section sportive seront répartis sur les 4 niveaux de classe. Ils feront partis de la même classe, avec les élèves de la section football déjà existante.
- ✓ Respect des différences : le respect des autres est une loi universelle, très importante également dans le domaine sportif. L'identification et le respect des autres est fondamental dans notre démarche d'apprentissage.
- ✓ Utilisation des différences : Les « autres » quel que soit leur fonction dans l'établissement ont également beaucoup de chose « à m'apprendre ». Être à l'écoute et pouvoir comprendre ce que l'on m'explique est essentiel.

## Contribuer à l'Éducation à la Santé

La pratique du Volley ball en section sportive doit constituer un apport pour les élèves dans l'éducation à la santé notamment sur les différents pôles reconnus par l'Organisation Mondiale de la Santé :

✓ **Une meilleure santé physique** par une amélioration de la condition physique, une alimentation maîtrisée, un suivi médical régulier en évitant les traumatismes (surcharge d'entraînement, problèmes articulaires, musculaire...).

✓ **Une meilleure santé mentale** par un apport dans l'estime de soi via l'acquisition de compétences, des prises de responsabilité, une bonne gestion du stress mais aussi par une reconnaissance d'un cadre de fonctionnement collectif solide et reconnu.

✓ **Une meilleure santé sociale** par un meilleur sentiment d'appartenance, par l'obtention de rôles à tenir, par la construction d'une bonne image de soi.

D'autre part, une évaluation et un suivi médical devront être tenus à jour par le biais notamment de l'infirmière scolaire du collège.

## LES OBJECTIFS

### Objectifs généraux :

Les objectifs de la section sportive Volley ball s'appuient sur les axes du projet d'établissement, notamment :

✓ Former un citoyen cultivé, lucide, autonome, responsable et éduqué physiquement et socialement,

✓ Contribuer à l'épanouissement des élèves, à favoriser la réussite et à valoriser les compétences et aptitudes du jeune sur le plan sportif et scolaire,

✓ Contribuer à l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### Objectifs sportifs :

Les objectifs sportifs sont en lien avec le projet pédagogique de l'Éducation Physique et Sportive :

✓ Développer et mobiliser les ressources individuelles favorisant l'enrichissement de la motricité,

✓ Eduquer à la santé et à la gestion de la vie physique et sociale,

✓ Accéder au patrimoine de la culture physique et sportive.

### Objectifs contribuant à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

La section sportive Volley ball contribue à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture avec l'évaluation des compétences ci-dessous :

Domaines	Compétences	Critères d'évaluation
<b>Domaine 1</b> <b>Langage pour penser et communiquer</b>	Langue française à l'oral et à l'écrit	<p>« <i>Ecouter et prendre en compte ses interlocuteurs</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de situations travail sur les différents modes de communications orales.</li> <li>Organisation projet collectif - Gestion des émotions. Ecoute, partage, prise de position</li> </ul>
	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages du corps	<p>« <i>S'exprimer par des activités physiques sportives ou artistiques impliquant le corps</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre d'un jeu, travail sur une situation globale puis faire verbaliser les élèves afin qu'ils trouvent la solution.</li> </ul>
<b>Domaine 2</b> <b>Les méthodes et les outils pour apprendre</b>	Mobiliser des outils numériques pour apprendre, échanger et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail par le biais de l'Environnement Numérique du Travail. Les élèves créent un article et le proposent à la validation.</li> <li>Clip Vidéo de la section sportive. Interview forum des métiers qui bougent.</li> </ul>
	Coopérer et organiser des projets	<p>Organisation de tournois</p> <p>Participation à l'organisation d'une journée sur un thème fort (ex : le handicap, l'alimentation...)</p>
<b>Domaine 3</b> <b>La formation de la personne et du citoyen</b>	Assumer des rôles et des responsabilités et prendre des initiatives	Gestion des rencontres (feuille de match)
		Formation des jeunes officiels
	Sens de l'engagement et coopération	Participation à l'organisation d'une journée sur un thème fort (le handicap)
		Participer aux Portes Ouvertes du collège
	S'inscrire dans un projet collectif et tout faire pour le mener à bien.	
	Participation et engagement aux journées de l'Association Sportive (rencontres, séjours d'intégration,...)	

## L'ORGANISATION

### Scolaire

- ✓ Les élèves sont répartis sur une classe par niveau (6ème, 5ème, 4ème et 3ème).
- ✓ Les élèves de la section sportive appartenant à ces classes suivent tous les enseignements inscrits à l'emploi du temps sans dérogation de lieu ni de durée.

### Sportive

- ✓ L'activité s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive
- ✓ Le collège s'engage d'une part à programmer deux séquences de volley ball de 2 heures pour les élèves de 6ème et 5ème et une séquence de 2 heures pour les élèves de 4ème et 3ème sur la grille d'emploi du temps. D'autre part, le collège se doit de répartir de manière équilibrée sur la semaine l'enseignement de l'E.P.S. et la pratique du Volley ball (Cf. rubrique les Horaires)
- ✓ L'éducateur travaille en étroite collaboration avec le référent de la section sportive du collège afin de préserver l'intégrité physique et affectif de chaque élève. A minima, une réunion par semestre est organisée.

### Les horaires

LÉGENDE : COURS D'EPS : EPS    ASSOCIATION SPORTIVE : AS    SECTION SPORTIVE : SS

Groupe de 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>

Heures	M1	M2	M3	M4	So	S1	S2	S3
<b>Jours</b>								
<b>LUNDI</b>	EPS							
<b>MARDI</b>				SS				
<b>MERCREDI</b>						AS		
<b>JEUDI</b>			EPS					
<b>VENDREDI</b>							SS	

Groupe de 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>

Heures	M1	M2	M3	M4	So	S1	S2	S3
<b>Jours</b>								
<b>LUNDI</b>			EPS					
<b>MARDI</b>							SS	
<b>MERCREDI</b>						AS		
<b>JEUDI</b>								
<b>VENDREDI</b>			EPS					

## L'ENCADREMENT

Le collège désigne un référent, prioritairement un professeur d'EPS chargé du suivi scolaire des élèves, de l'évaluation du fonctionnement de la structure et des contenus d'enseignement proposés, en relation avec l'éducateur mis à disposition par le club « Volley ball de Plancoët ».

L'entraînement est assuré par cet éducateur qui est être titulaire d'un brevet ou d'un diplôme d'état mais aussi être en possession d'une carte professionnelle en cours de validité. Le nom et qualification de cet éducateur sont précisés au chef d'établissement avant chaque rentrée scolaire.

## LE RECRUTEMENT DES ELEVES

Le recrutement des élèves constitue un élément très important de la réussite et la pérennisation de cette section.

Dans le cadre de la convention, l'effectif total de la section ne peut dépasser 32 élèves.

Ainsi, 8 élèves sont retenus sur chaque niveau de scolarité de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Deux groupes sont constitués : un groupe de 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et un groupe de 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>. Il convient que chaque groupe n'excède donc pas 16 élèves.

L'équipe-projet (composé du chef d'établissement, du référent et de l'éducateur) définit des modalités de recrutement

D'emblée, il est à noter que même si cela est recommandé, l'adhésion au club « Volley ball Plancoët » n'est pas obligatoire pour l'entrée en section sportive.



Ainsi, l'équipe projet se réunit chaque année pour définir un calendrier précisant les étapes concernant le recrutement des élèves comme ci-dessous :

Étapes	Dates	Caractéristiques
Réunion de coordination de l'équipe projet	Janvier 2023	Établit le calendrier et les modalités de recrutement des élèves
Portes Ouvertes du collège	Le 4 Février 2023	Présentation de la section par l'éducateur diplômé et le professeur référent
Diffusion des dossiers de candidatures	Début Mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Transmis aux écoles du secteur par mail</li> <li>✓ A retirer au secrétariat du collège</li> <li>✓ Disponible sur le site du collège</li> <li>✓ Par envoi mail ou voie postale sur demande</li> </ul>
Retour des dossiers de candidatures	Lundi 20 Mars 2023	A retourner au secrétariat du collège
Tests de recrutement	Mercredi 29 Mars 2023	<p>Les élèves ayant renvoyés leur dossier passent les tests sur une demi-journée :</p> <p><b>14h</b> : accueil des candidats</p> <p><b>14h30-15h30</b> : Tests athlétiques et techniques</p> <p><b>15h30-17h</b> : Formes jouées (réduites et totales)</p> <p><b>17h</b> : Collation et liaison parents.</p>
Commission d'admission	Avril 2023	<p>L'équipe projet de la section se réunit pour étudier les dossiers sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Résultats Scolaires,</li> <li>✓ Attitude face au travail,</li> <li>✓ Relations avec ses pairs,</li> <li>✓ Résultats aux tests techniques.</li> </ul>
Résultats d'admission	Avant les vacances de Printemps	Les résultats seront adressés aux parents de tous les élèves candidats qu'ils soient admis ou non.
Inscription au collège	Juin 2023	L'élève retourne le dossier d'inscription ou de réinscription lors d'une journée d'accueil dédiée.



## **1. Les critères de sélection**

Le projet est organisé autour de trois axes : Scolaire – Educatif – Sportif. De ce fait, le recrutement des élèves tient compte de ses trois aspects :

### **+ Scolaires**

Ces critères sont étudiés lors de **la commission scolaire** réunissant :

- ✓ Chef d'Etablissement
- ✓ Référent du collège de la section
- ✓ Educateur diplômé du Club « Volley ball Plancoët »

Cette commission a pour but d'étudier les dossiers scolaires en prenant notamment en compte les points suivants :

- ✓ Résultats Scolaires,
- ✓ Attitude face au travail,
- ✓ Relations avec ses pairs.

Pour les futurs élèves de 6<sup>ème</sup>, les bilans scolaires de l'école primaire sont demandés.

### **+ Sportifs**

Ces critères sont étudiés lors de **la commission sportive** réunie à l'issue de la journée des tests sportifs, athlétiques et de jeu. Cette commission réunit :

- ✓ Référent du collège de la section
- ✓ Educateur diplômé du Club « Volley ball Plancoët »

Les tests sont construits conformément aux exigences fédérales. Cette commission a pour but d'étudier les compétences sportives et éducatives en prenant en compte les points suivants :

- ✓ Les résultats aux tests Athlétiques
- ✓ Les résultats aux tests Techniques
- ✓ Les compétences lors des formes jouées
- ✓ Le comportement sur et en dehors du terrain.

## **2. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature sera disponible sur plusieurs formes :

- ✓ A retirer au secrétariat du collège
- ✓ Transmis aux écoles du secteur par mail
- ✓ Par envoi mail ou voie postale sur demande

### **3. Les Résultats**

A l'issue des commissions scolaires et sportives (en mars ou avril de l'année scolaire en cours), la liste des élèves retenus en section sportive pour l'année scolaire n+1 est communiquée et un courrier est adressé à chaque candidat, admis ou non. Un candidat non admis est sur liste supplémentaire et un rang lui sera attribué.

## **LES MOYENS**

### **1. Les installations sportives**

Les installations nécessaires aux entraînements et aux éventuelles rencontres sportives, sont conformes aux normes de sécurité en vigueur et mises à disposition par la municipalité de Plancoët.

A noter que le fonctionnement de la section ne doit pas avoir pour conséquence d'amputer le temps de mise à disposition des installations nécessaires à la pratique de l'EPS dans l'établissement.

### **2. Le déplacement des élèves**

Le transport des élèves au gymnase est assuré à pied à l'aller comme au retour et placé sous la responsabilité de l'éducateur.

### **3. Le financement de la section sportive**

L'appartenance à cette section n'engage pas de frais supplémentaires pour les élèves concernés. Néanmoins, chaque élève doit se munir de son équipement lui permettant la pratique du Volley ball.

Le club « Volley ball Plancoët » s'engage à trouver les concours financiers nécessaires au bon fonctionnement de la section sportive (rémunération de l'éducateur diplômé, acquisition et renouvellement de matériels, ...). A ce titre, il assure la comptabilité de la section en liaison avec le chef d'établissement.

## **L'EVALUATION DES ELEVES**

Cette évaluation est de la responsabilité de l'éducateur diplômé mis à disposition par le Club « Volley ball Plancoët », en lien avec le référent du collège.

De ce fait, l'éducateur est un membre à part entière, de l'équipe pédagogique et éducative du collège. A ce titre, il s'engage notamment :

- A assurer le suivi et le contrôle de l'entraînement ;
- A évaluer les élèves en conformité avec le projet pédagogique et éducatif de la section. Plus globalement, cette évaluation s'inscrit dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture que chaque élève doit maîtriser en fin de 3<sup>ème</sup> ;

- A saisir les appréciations sur les bulletins des élèves de la section, en s'appuyant sur le référent ;
- A entretenir des contacts réguliers avec le référent mais également avec les équipes pédagogiques et éducatives du collège. A cet effet, il peut participer aux conseils de classes ou aux réunions parents-professeurs proposés ;
- A participer, dans la mesure du possible, à tous les événements ou actions valorisant cette section sportive au sein des deux collèges (Portes Ouvertes, compétitions dans le cadre de l'UNSS, ...).

### **L'EVALUATION DE LA SECTION SPORTIVE**

Sous la responsabilité du chef d'établissement, l'évaluation du fonctionnement de la section sportive scolaire et des résultats des élèves est une obligation pour la reconduction de la section sportive. Le dossier de suivi et d'évaluation de la section est actualisé chaque année. Il en va de même du projet pédagogique qui est évalué par l'équipe-projet, dans le cadre d'un bilan annuel transmis au conseil d'administration pour information.